



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA
CITOYENNETÉ ET
DES TITRES

SERVICE DE LA
CITOYENNETÉ ET DES
USAGERS DE LA ROUTE

ARRETE n°PREF DCT 2015 - 0404
fixant la liste des candidats pour le second tour des élections départementales partielles
le 12 juillet 2015 dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

VU le code électoral, notamment son article R109-2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-402 du 17 mai 2013 susvisée ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant Monsieur Jean-Christophe MORAUD préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n° PREF/MAP/2014/127 du 1er décembre 2014 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF DCT 2015 0351 du 8 juin 2015 portant convocation des électeurs du canton de Villeneuve-sur-Yonne pour procéder à l'élection d'un conseiller départemental ;

VU l'arrêté n° PREF DCT 2015 0356 du 11 juin 2015 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales partielles des 5 et 12 juillet 2015 dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne ;

VU les candidatures enregistrées ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

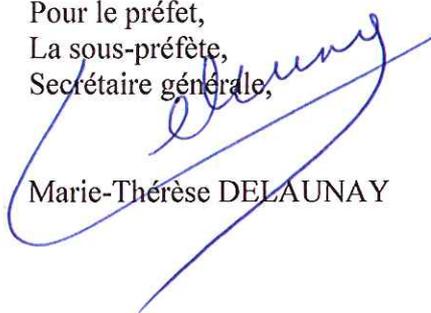
ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des candidats, à l'occasion du scrutin du 12 juillet 2015 pour l'élection d'un conseiller départemental dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne, est établie conformément à l'annexe ci-jointe

Article 2 : Elle devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Auxerre, le 7 juillet 2015

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Marie-Thérèse DELAUNAY

La secrétaire générale de la Préfecture, le sous-préfet de Sens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'arrêté N° PREF DCT 2015 – 0404 du 7 juillet 2015
fixant la liste des candidats pour le second tour des élections départementales partielles
le 12 juillet 2015 dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne

NUMERO DE PANNEAU	NOM	PRENOM	REEMPLACANT(e)	PRENOM REEMPLACANT(e)
2	BOULLEAUX	Cyril	GAMBIER	Benoit
4	FRASSETTO	Elisabeth	GUILPAIN	Sylvie

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale.



Marie-Thérèse DELAUNAY